

**COMMUNE DE BON-ENCOTRE
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du MERCREDI 11 DECEMBRE 2024 à 18 h
(Extrait du Registre)**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 11 DECEMBRE à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCOTRE légalement convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme BARRAULT Simone, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

Excusés :

M. BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à M. MOINEAU Philippe.
M. ROULET Pascal pouvoir à Mme VILLA Pierrette.
Mme DERHOURHI Martine pouvoir à Mme DERRAMOND Laurence.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à Mme BARRAULT Simone.

Absents :

M. GABEN Stéphane.
Mme COTTET Aurélie.
M. GEORGES Raymond.
M. MONTROY Alain.

Monsieur David BRUGIDOU a été désigné secrétaire de séance.

**2024.58 - OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT DEPOSEE PAR DOMOFRANCE
POUR L'OPERATION AVENUE ALBERT CAMUS.**

VOTE : 25 Pour.

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de production de logements locatifs sociaux figurant dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Habitat du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal de l'Agglomération d'Agen, « Domofrance » a acquis la parcelle cadastrée AT n° 51 pour une surface totale de 1 404 m² et se situe au 403 rue Albert Camus.

Ce foncier permet de construire un bâtiment sur 3 niveaux (RdC, R+1 à R+2), comprenant 18 logements collectifs locatifs sociaux répartis comme suit :

	T2	Surface m ²	T3		T4		TOTAL
PLAI	6	50m ²					6
PLAI Adapté	1	50m ²					1
PLUS	5	50m ²	5	65m ²	1	85m ²	11
TOTAL	12		5		1		18

*PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

*PLUS : Prêt Locatif à Usage Social

II - Considérants et références juridiques

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 2 096 349 € TTC. Le financement s'effectue pour une large partie par des emprunts (1 626 376 €), puis par des subventions publiques (234 250 € plus un surcoût de 12 500 €) et des fonds propres de Domofrance (182 638 €).

Les travaux devraient débuter en février 2025 pour une durée de 18 mois.

La Communauté d'Agglomération d'Agen, de par sa compétence « équilibre social de l'Habitat » est également partenaire de cette opération et participera financièrement, à minimum et à parité avec la commune, selon les modalités du régime d'aides en faveur du logement social approuvé lors du Conseil Communautaire du 7 Décembre 2017, amendé d'un avenant approuvé par le Conseil Communautaire le 14 Février 2019.

Cette opération comprend un surcoût foncier d'un montant de 25 500 € HT, liée à la démolition du bâti existant, que l'Agglomération d'Agen et la Commune viennent, comme le prévoit le régime d'aide, subventionner à hauteur de 50%, soit 6 375 € chacune.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Subvention Agglo Agen	45 875 €
Subvention Commune	45 875 €
Subvention Conseil Départemental	86 250 €
Subvention Etat	39 000 €
Subvention Action logement	17 250 €
Total subventions	234 250 €
Emprunts	1 626 376 €
Fonds propres	182 638 €
Autofinancement	53 085 €
TOTAL	2 096 349 €

Ainsi, et pour participer à l'équilibre financier de l'opération, la commune de Bon-Encontre est appelée à verser une subvention d'un montant de 45 875 € tel que le prévoit la convention tripartite en ANNEXE N°3.

La subvention de « LA COMMUNE DE BON-ENCONTRE » sera versée selon les modalités suivantes :

- 50% au démarrage des travaux et transmission de l'ordre de service, soit 22 937.50 €,
- Le solde à l'achèvement des travaux sur présentation de la Déclaration Attestant l'achèvement et la Conformité des travaux, copie de l'attestation thermique établie à l'achèvement des travaux et du bilan financier définitif, soit 22 937.50 €.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'avenant à la convention tripartite de partenariat entre l'Agglomération d'Agen, DOMOFRANCE et la Commune, qui prévoit une participation financière de la Commune à hauteur de 45 875 € pour la réalisation de 18 logements locatifs sociaux avenue Albert Camus à Bon-Encontre.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant à la convention tripartite de partenariat entre l'Agglomération d'Agen, DOMOFRANCE et la Commune ci-annexée, qui prévoit une participation financière de la Commune à hauteur de 45 875 € pour la réalisation de 18 logements locatifs sociaux avenue Albert Camus à Bon-Encontre.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 17 décembre 2024

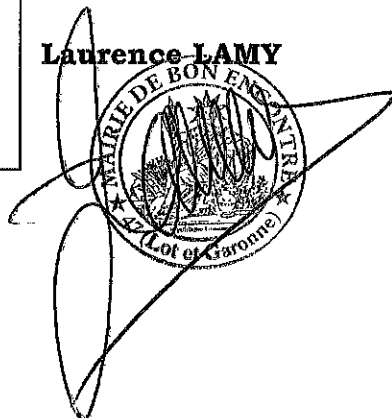
Pour copie conforme,

Madame Le Maire,

Laurence LAMY

Le secrétaire de séance,

David BRUGIDOU



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'David Brugidou', written over a circular stamp or mark.

Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20241211-202458-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024